MEDRES D'ARRIVEES ET BF BEPARTS

Louisville et Nashville Au Pied de la Rue du Canal.

APRIVEE New York and Souvelle Or-Washington et New York Washington et New-York
maile 8:55 p m
Birmingham et Cincinnati 7:15 a m
Ashayille Express 5:55 p m
Loudiville et Cincinnati 8:55 p m
Loudiville et Cincinnati 1:50 a m
atobile Accommodation 1:50 a m
Messionnery Accommodation 5:46 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)
Dimanche et mercredi Guif
Coast Excursion 8:05 p m

Dimanche et mercredi Guif
Coast Excursion BEPART
New York and Nouvelle OrManu Limited State of New-York
The Part of New-York

Westington et New-York

maile 9:50 a m

Birmingtom et Cincinnati 9:50 a m

Asheville Express 8:20 a m

Louisville et Cincinnati 9:50 p m

Mebile Accommodation 5:15 p m

Montgomery Accommodation 6:45 a m

Ocean Springs Accommodation 11:20 a m

Quil Coast Accommodation 12:25 p m

(Tous ies jours excepts dimanche.)

Dimanche et marcredi Gulf

Coast Excursion 7:30 a m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, Rue Canal. DE"ART.

70. 2 - No. 1
6:10 p m. Dép Nile-Orléans Ar. 9:42 a m
8:18 p m. Ar Edenborn Dép. 7:33 p m
9:10 a m. Ar Bâton-Souga Dép. 6:45 a m
9:10 a m. Ar Bayou Sara Dép. 6:45 a m
9:40 a m. Ar Bayou Sara Dép. 5:35 p m
2:40 a m. Ar Mansura Dép. 1:16 a m
4:10 a m. Ar Alexandria Dép. 1:15 p m
6:21 a m. Ar Alexandria Dép. 1:15 p m
6:45 a m. Ar Coushaita Dép. 10:45 p m
6:45 a m. Ar Coushaita Dép. 10:45 p m
9:90 a m. Ar Shreveport Dép. 6:40 p m
No. 6 - No. 5
6:40 a m. Dép Nile-Orléans Ar. 7:10 p m
8:50 a m. Ar Bâton-Rouge Dép. 4:50 p m

Illinois Central

DEPART Panama Limited Chicago, St. Louis, Louisville et Cincin-Past Mail, Chicago, St. Louis,

Louisville et Cincinnati 10:45 a m
Local Nati 4:00 p m
Nogübern Express 9:10 a m
NeComb Accommodation 3:45 a m
The Merry Widow 10:30 p m

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART Memphis Past Express
Bayou Sara, Woodville Passen-Excursion du dimanche AKRIVKE Delta Express memphis Fast Express 8:35 a m Bayou Sara, Woodville Passen ger 9:50 a m Excursion du dimanche 9:00 p m Southern Facific Company

Station Union. DEPART

Texas Local, pour Houston et stations int.

Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie

Bunset Mail, pou. Houston.

Galveston. Austin, Waco, Calveston. Austin, Waco, San Antonio Gaiveston, Austin, Waco,
Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et lut.
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.
Texas Limited, pour Housson,
Gaiveston, Austin, Waco,
Fort Worth, Dallas et d'auros points Nord du Texas punset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points

int. ARRIVEE Texas Local, pour Houston et statiens int.

Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizena et Californie.

Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.

Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.

Calveston, Austin, Waco, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas 6:50 a m

unset Express, pour Houston.
Calveston. Waco, Fori
Worth, Dallas, San Antonio,
El Paso, Californie et points

Texas and Pacific

DEPART. Texas Express
Texas-Colorado Limited, Alex-

roe, Shreveport, N. Texas.. 7:00 p m ARRIVEE. Texas Express 7:50 p m

Sexas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas,
Fort Worth et El Paso... 5:55 p m

Texas-Colorado Limited, OklaBooma, Colorado, Lijah et
Californie 8:35 a m

Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas... 5:35 p m

N. O., T. and M. R. R. Frisco Lines.

Stellen Terminus, Rue Canal.

APPIVAG Nile-Orléans ... 5:59 a m Bâton-Rouge ... 6:30 a m Beaumont ... 10:55 p m 7:10 p m 9:45 p m Houston Brownsville THE GU! F COAST SPECIAL. Arrivee. Depert. Baton-Soure

New Offeans treet Northern

Hailroad

DEPART

Station Terminus, Rue Const.

Borniusa et intermédiate... 7:35 Foison, Columbia, Tylertown, Bogaina et intermédiaire... 6:00 p m Excursions des dimanches. Folson, Covington, Mandeville. Abita springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oak-lawn, Bonfouca et int.

ARBUVEL Tous les Jours Excepte Dimanche ackson, Columbia, Tviertown, Folsom, Bogainsa et int.... Gloom, Columbia, Tylertown, Bogainsa et intermédiaire... pimanche settlement ackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédialre... oisum, Columbia, Tylertown, Excursions des dimanches. Polsom, Covington, Mandeville, Abite Springs, Mandeville, Porest Glen, Lacombe, Oak

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

lawn, Bonfouca et int.

Hisnens 8:05 a m Samedi et dimanche. 5:30 n m Racursion du dimanche seule-ment ARRIVEE. 7:05 a m Excursion du dimanche seule-ment 7:35 p m

> Queen et Crescent. Station Terminus, Rue Canal.

VENTES A L'ENCAN to the est to to the interest of

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur es amepar l'avenue Opelousas et la rue cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs. William L. Young, Examinateur des

Banques d'Etat et Liquidateur de la Teutonia Bank and Trust Company, et St. Clair Adams, Agent Spécial, vs. B. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

roisse d'Orleans — No. 109,543 — En vertu d'un writ de saisle et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable qui m'à été auresse par l'honorante d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus inti-tuilée, je procédera, à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Fonciérés, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1314, à midi, la propriété suivante décrite à savoir: décrite à savoir:
Un certain loi de terre ensemble, avertoutes les bâtisses et améliorations qui y appartiement en queique sorie, situé dans le Conquieme District de cette vine, dans le Cinquiene District de cette vine, désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les avenues Brooklyn, Sildell et Opelousas et par la rue Teche, sur un plan de A: bellemecourt, voyer, en daté du 10 septembre 1845, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Lequel dit lot ou parceule de terre lette cont des avenues Brookreting de L. I. Caire, anten notaire de cette ville. Lequel dit lot ou parceile de terre fait le coin des avenues Brook-lyn et Slidell, et mesure soivante qua-torze pieds, huit ponces et cinq lignes face à l'avenue Brooklyn, par une proface à l'avenue Brooklyn, par une pro-fondeur et face à l'avenue Slidell de solvante trois pieds, onze pouces et deux lignes, et est composé en partie des lots Nos, vingt et un et vingt deux. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP,

Sherif Civil, Paroisse d'Orléans. JOHN J. REILLY, Avocat pour le demandeur, sept-18,25 oct-2,9,16,21,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mile Mary Eliza Wilder. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse dorleans - No. 109,725 - Division P - Avis est par le présent donvision E — Avis est par le présent don-ne aux créanciers de cette su-cession et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront le présente notification les rai-sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et pro-visoire présente par Thomas F. Wilder, exécuteur datif testamentaire de cette executeur usus resumentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

BENJAMIN ORY, AvocaL oct 7 11 16

Succession de Ame Stella L. Dwyer, Epouse d'E. F. Henriques. COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Psrolsse d'Oriéans — No. 100,918 — Di-vision A — Avis est par le present don-né aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (a'fis en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edouged F. Henriques, administrateur de ette succession, ne serait pas approuvé et homologue et des fonds distribués conformement au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffler. CHAS. F. FLETCHINGER, Avocat.

AVIS AUX CREANCIERS

oct-9,12,18

Bemis Bro. Bag Co. vs. Standard Guane COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Oriéans — No. 105,088 — Di-vision B — Avis est par de présent donné aux créanciers de cette succession et a toutes autres personnes interessée-d'avoir à déduire dans les dix jours qui

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAP

Par CARRERE & CARRERE Par CARRERE & CARRERE ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en retrait, 2401-2403 rue Constance, angle Première

Le JEUDI, 5 Novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 3II rue Baronne

SUCCESSION DE EDWIN A. CLARK

léans, No. 109,435, Division B.

Le JEHHI. 5 novembre 1914, à midi, à a Bourse des Propriétés Foncieres, 311 américaine. els améliorations sont que paroinse, dans le Premier District que sorie, situe dans le quariente dis-trict de cette ville, en l'îlet No. 56, borné par les rues Constance, Maga-zinc. Première et Deuxième, mesurant vingt-huit pieds face à la rue Constance,

rue_Baronne, dans le Premier District de cette ville. en vortu et execution d'un ordre daté et signé le 22 septembre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division 8, moi, Ernest A. Carrère, vendrai aux enchères publiques la proprièté suivante, décrité à savoir:

Un ceras ot de terre avec toutes les bâtisses meliorations qui s'y trouvent, et to se les droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quarrième District de cette ville, en l'îlet No. 56, payements étant assures par ses ven-deurs par des notes lien avec un intérêt de 8 pour cent par an et avec toutes les sécurités usuelles. L'acte de vente de-vant être passé devant Fred Zengez, mu-taire. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, à compte sur la vente. CARRERE & CARRERE, Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chap-man, et le dit Raymond Chap-man devant autoriser sa

dite semme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nou-

velle-orléans — No. 65,535 — En ver-tu d'un writ de fieri facias qui m'a été

ANNONCE SUDSCIABLE

ot als.

C. B., trois berceuses, une parte vitrée de garde-robe, une commode, un lavabo,

de garde-roje, une commerce, un savane, une porte vitrée de garde-rohe, une commode, un lavabo, un garde-rabe, une commode, un lavabo, une commede, un lavabo, trois naties d'art, trois la-

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. James A.

Sample.

DREMIERE COUR DE CITE de la Nou-

Constable de la Première Cour de pour la Paroisse d'Orléans, E. J. THILIBORGER, Aveat pour le demandeur. sept—39 oct—5,10,16,83,30

ANNONCE JUDICIAISE.

The Barber Asphalt Paving Co. vs. Henry

DREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,868 — En vertu d'un writ de fieri factas qui m'a

Babsie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE EDWIN A. CLARK No. 109,435--Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "B."

En vertu et en exécution d'un ordre signé le 22 septembre 1914 par l'Hon.
Fred D. King, juge de la Cour Civile de District. l'aroisse d'Orléans, Division B, thoi, Ernest A. Carrère, encanteur autorisé, dans et pour la Paroisse d'Orléans, vendrat aux enchères publiques, le cot 4 11 16

Encanteurs.

VENDREDI, 16 octobre 1914, à 10 n. a. M., sur les lieux 2403 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, Un lot de meubles de maison et effets, d'après inventaire au dossier.

CARRÈRE & CARRÈRE, oct 4 11 16

Encanteurs.

VENTES PAR LE CONSTABLE Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Louis C. Rockenbach.

Un certain lot de terre avec toutes les hâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Washington, dans le Troistème District de cette ville, désigné par le numéro neuf eu rafet numéro douze, borné par les rues Enghein (actuellement avenue Lafayette), Port. Love (actuellement Remparts) et Si-Claude, d'après un plan dressé par Pille, voyer, le 9 novembre 1835, et mesurant en mesure américaine vinst-neuf pieds face à la rue Love (actuellement temparis), par cent pieds de profon-deur et face à la rue Port. ente de prepriété de valeur es ame-lierée, formant le coin des avenues frais de l'acheteur, qui aura également frais de l'acheteur, qui aura également à payer les tayes pour 1914. Dix seur

FRANK T. ECHBZABAL, Avocat. oct 4 11 18 25-DOV 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Frank B. Moore.

io. 109,659-Cour Civile de Disfrict. Pa no. 109,059—Cour civile de Hautet, Parroisse d'Orléans—Division A. Au plus haut et dernier surenchégieseur, cottages de choix dans le Cinquième District. 605-67 Ave. Opeioussa, cottagé double; 809-11 rue Bimira, cottage deuble; 809-11 rue Bimira, cottage deuble; 809-11 rue Bimira, cottage deuble. tage double.

Aux enchères, MERCREDI 4 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières et Encans de la Louisiane, 318 rue-Baronne, entre Gravier et Union. Par Stroudback & Laiter, Charles B. Par Stroudback & Later, Charles B. Stroudback, encanteur, sera vendu aux enchéres publiques à la date ci-deasus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 28 septembre 1914 par l'Hon. Preu D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement en vacances, dans la cause cidessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'x trouvent et tous les droits, voles, privilèges, servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, en l'Het borné par les avenues Market (actuellement Opelousas), Verrey et Slidell et la rue Vallette, désigné comme lot No. 2 du dit liet, mesurant trente-deux pieds face à l'avenue Opelousas par rent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont contrués par les numéros municipaux 605-07 de l'avenue Opelousas, et contient 4 chambres, égouts, etc., et se loue pour \$17 par mois.

Un certain lot de terre ensemble avec Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voles, privilèges, servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Cinquieme District de cette ville, désigné par le No. 20 de l'Het No. 146, qui est borné par les rues Jackson, Homer, Embra et Chestinit, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, et d'a-Seymour, notaire en cette ville, et d'a-près lequel plan le dit lot masure trente-deux pieds trois pouces zace a la rue Elmira, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont commues par les Nos. municipaux 200-11 rue Elmira et consiste en un cottage double de « caambbres, égouis, etc., et chaque côté se loue \$16 par mois.

Conditions: Comptant. Acts de vents passé devant Conrad G. Collins, notaire, su frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs. N. E. HUMPHREY, Avocat. oct 4 il 18 25-nov 1 4

VENTES PAR LE SHERIP

Vente de mobilier de maisen divers, éte.

Dreit d'eccupation.

Mmc Emma Joubert Wahl vs. Joseph
E. Clinton.

COUR CIVILE DE BISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,006 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a de mobilier de maisen divers, éte.

COUR CIVILE DE BISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,006 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a de fieri facia qui m'a de fieri facias qui m'a de fieri facia qui m'a

VENTES A L'ENGAN.

ParKERNAGHAN & CORDILL AMNONCE AUDICIAIRE.

Vente on partition. Cottago simple en bels, No. 2002 rue St Ann, angle de la rue Lapez.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W

Par KERNAGHAM & CORDILL, W. A. Kernagham, encanteur; Bairemi No. 389 rue Garendelet — 150006, 59 octobre 1914, à midi, à la Bearse des Propriétés Voncieres, No. 311 sus Basemes, en verte d'un jugement rendu le 9 avrit 1914 et signé le 16 avrit 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de Bistrict, Pareisse d'Oridans, Bivisten A. dans le procès de Marie Colma Corond. veuve de John B. Lutembechne, et als., vs. Théodore Ciaude Lutembecher, et als., No. 194634. In propriété suivante dé-Théodore Claude Lutenbacher, et als., No. 104,634, la propriété saivante décrite à saveir.

Le joit cottage en bois, Na. 3088 rue St. Ann. coin de le sue Lopez, en retrait du tretteir, se sumposant de chambres, sur un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, patvilèges, servitudes et avantages qui y dépendent ou appartiennent en quelque serse, situé dans le Beuxième Bubrict de la ville de la Neuvelle-Orbéans, en l'Ilet No. 414, borné par les rues St. Ann. Lepez, Saicedo et Dumaine, désigné par le Ro. 32 et formant le sein des sues St. Ann. Salcedo et Dulmaine, designe par le rio.
22 et formant le cell des sucs St. Amn
et Lopez, et mesurant vingt neus paeds,
une ligne face à la rue St. Anne, par
cent pieds de profendeur et face à la
rue Lopez, entre lignes égales parallèles
d'après un plan par L. H. Braunn, archiaccie.

CONDITIONS - Comptant: l'acqui CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur aura a payer les taxes dues et exigibles en 1914 en sus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent au comptant seront éxigés de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Les loyers seront passés à l'acheteur à partir du jour ou l'acte de vente sera signé Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, au frais de l'acheteur.

M. D. DIMITRY, Avocat. sept-27 oct-4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE. ropriété du Premier et Troisième District consistant en un magasia et une résidence, sur une rue

pavée. Succession de Robert Mogel. COUR CIVILE DE DISTRICT DOUR la Paroisse d'Orléans — No. 103,948 — Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kerna-ghan, encanteur; bureau, No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 22 octobre 1914, & midi, au bureau des Propriétés Foncieres, No. 3it rue Baronise, sera vendu aux enchères publiques, en vartu d'un ordre daté du 15 septembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite Cour, Division C. en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Divi-sion A, actuellement en vacances dans

tu d'un writ de fieri facias qui m'u été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Oriéans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux euchères publiques en face de l'entrée principale, de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le peuxième District de cette ville, le SAMEDI, 14 poyembre 1914. la cause ci-dessus intituiée, la propriété suivante à savoir: ier. Un certain lot de terre, ensem-ble, avec toutes les bâtisses et amélio novembre 1914, à 11 heures a.m., la pro-priété suivante décrite à savoir: Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé rations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quel que sorte, situé dans le Premier Dis-trict de la Nouvelle-Oriesns, en l'ilet dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Ilet No. 246, borné par les rues Fern, Hickory, Cohn et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six ponces de profondeur entre lignes parallèles borné par les rues Liberté, Camope, Franklin, Euphrosine, désigné comme lot No. 2 sur un plan par Geo. P. Dun-bar, voyer, daté du 18 avril 1846, déposé ralièles.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.
P. lacGILL.
Constable, Première Cour de Cité pour
la paroisse de la Nouvelle Oriéans.
E. J. THILDURGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—13,19,26,31 nov—7,14 comme plan No. 2 en l'étude de John S. comme plan No. 2 en l'étude de John S. Holland, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine, 27 pieds, 6 pouces face à la vue Liberté, par une profondeur, et face, à la rue Calliope de 112 pieds, formant le com des rues Liberté et Calliope. Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y rouvent. La succession a un miérêt sur la dise propriété de la motité de sa valeur. le propriétaire de l'autre sa valeur. sa valeur, le propriétaire de l'autre moitié a consenti à vendre sa part d'in-térét avec celle de la succession, pour que la propriété soit vendue en emuer. semble avec tous les deois, voies, pri-vilèges, servisades et avantages qui y appartiennt en quesque sorte, avec tou-tes les amélierations qui s'y trouvent, PREMIERE COUR DE CITE de la Neuvelle-Orléans — No. 65,665 — No verta un writ de fiert factas qui m'a été d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Première Cour de Clié peur la Pareisse d'Oriéma, éssa l'affaire ci-dessus métulée, je prochépal à vendre à Frachire publique, éssa mon magasin, sea. 727-72 que B-Losa, entre les rues Beyale et Sourbea, éssa le Second District de estie véle, le VENDREDI, 16 estobre 1914, à 11 leures a. m., la prepriété suivante, décrite à saveir:

Une chambre à coucher en chène, un chiffonier, quatre chaises C. B., trois berceuses, une table, trois litts en fer, trois sommiers, trois matelas en feutre, quatre oreillers, un cabison de enisine, un Davenport, une géacière, une table à simé dans le Trusième District de la Nouvelle-Oriéans, Louisiane, en l'Het borné per les rues Claiborne, Français, Robertson et Touro, désigné par les Nos. 1 et 2 et mesurent comme suit: Lot un, 30 pieds face à la rue Claiborne, par 98 30 pieds face à la rue Chilborne, par 90 pieds, en profondeur, entre lignes egales parallèles. Lot deux, 29 pieds, 8 pouces et 4 lignes face à la rue tialborne, par 88 pieds de profondeur sur le coté de la rue Touro ou Union, sur la ligne qui le divise du lot un; sur le coté de la sea Français le dit lot a une première prafondeur de 32 pieds, d'ou 2 se rémeaut à angles droise 7 pieds. In pouces et a alles me première et a film pouces et a alles me première et a film pouces et a alles me première et a film pouces et a alles me première de se se nuaire orelilers, un cabinet de cuisine, in Davenport, une giacière, une table à rallonge, aix chaises L. B., six chaises

2 se remeaut à angles droits 7 pieds, in pouces et a alure une profendeur de 66 pieds sur le derrière ou il a une largeur de 21 pieds, 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprensent un comage en bols de un étage simple, No. 2022 rue Nord Chalborne, et d'autres bâtisses et une grande cour qui est nullisée comme dépôt de bois et charbons. Les deux lots seront vendus ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Oriéans.

A. J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
oct 6 if 16 s'y trouvent.

CONDITIONS — En tiers ou plus comptant, l'acquareur devra deposer 10 pour cent du mentant de la vente au moment de l'adjudication, et devra également payer pour tous les ceruit-cats et actes de vente, ainsi que les taxes pour 1914, les acheteurs, au cas au les capacitest par le les capacites de les acheteurs. au lis de paieraient pas, le tout camp-iant, devrent douner un billet à ordre à un an, qui sera assuré par une hypo-thèque avec les cleuses usuelles de sé-thèque avec les cleuses usuelles de securité, avec 3 pour cent d'intérêt par an à comper de la came de l'adjudica-

an à compter de la cate de l'adjudica-tion et peur le montant du reste de la somme, jusqu'à somplet patement; les actes de vente de la dise prepriété de-vrent être passés devant John Wagner, notaire. L'acquérent aura droit à per-cevoir les logers à dater du jour ou sera signé l'acte de vente, DART, KIRRAIN à BART, MERBICH GENNI ERS. à SCHWARZ MERRICH, GENOLERS & SCHWARZ. Avocam sept-30,27 oct-4,11,18,99

AVIS DE SUCCESSIONS

DREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Oridans — No. 64.332 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cité la Paroisse d'Oriéme, dans la sause ci-dessus, je vendrat aux enchères publiques en face de la porte principale de la bâtisse de la souvelle Cour sur la rue fuyale, entre les rues Centi et St-Leuts, dans le Bensième District de cette ville, le VENDREDI, 30 ectebre 1914, à 11.59 heures a. m., la propriété suivante, déurite à saveir:
Un certain lot de lerre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Oriémas, désigné par les rues Bern litorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Oriémas, désigné par les rues Bern l'Illet No. 947, hermé par les rues Bern l'anciennement Washington, Burdette, Colm et Hicksery; lequel let mesure trente pieds face à la rue Fern par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes à Sample per un acte devant F. J. Desyèus, netaire, le 3 février 1914: enrégistré en C. O. B. 344, felle 118.

CONDITIONS — Comptant.

Contable de la Première Cour de Cité nour la Paroisse d'Orièmes. Succession de Henry Denegre. COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la pa roisee d'Orléans - No. 109,002 - Di vision E - Avis est par le présent don vision E — Avis est par le présent don-né aux créanciers de cette succession et à loutes autres personnes intéresses d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les rei-sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir-pour lesquelles le compte final pré-senté par Albert J. Mioton, execheur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les-fonds distribués conformément au dit compte.

COMPTE.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

PELIX J. PUIG, Avocat.

oct—13,17,92

Succession de Joseph J. Pujol. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-rolese d'Oriéans — No. 109,871 — Di-vision D — Attendu que Alexander Pujol a présenté une pétition à la cour éans le leus d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph J. Pulol, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous AVIS est par le present couce a tous eeux que cele pent concerner d'avoir à féduire dans les dix jours les raisons peur lesquelles il ce seruit pes fuit droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL. Greffier.

JAMES O'CONNOR, Avorat.

OCI.—19 is 19

oct-19.14.19

Succession de Frank Newfield. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pe COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,893 — Division E — Attendu que Mme Mary Benet, veuve de Frank Newfield, a présenté une pétition à la cour dans le
but d'objenir des lettres d'administration dans la succession de Frank Newfield, decédé, intestat:
Avie est par le présent denné à teus
ceux que cela peut concerner d'avoir à
déscuire dans les sept jours les raisons
pour lesquélles II ne seruit pee fett
droit à la dite position.

WENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO.

ANDIONOE MIDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E. — No. 709,615.
Cettage Countie Nos. 9817-19 rue neunt-mie, aux enchères à la Beurse des Promiétes Foncières, à midi, le JEUDI mbre 1914. vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Hn vertu d'un ordre de i nou. cou l'une de l'entre de l'entre de District pour la Pareisse u et sion "E" — Nos. 107, 764 et 79, 668 (consolidé). Sans limite ou réserve en plus haut surenchérisseur propriétées léans, Division E, No. 109,515, Succession (consolidé). Sans limité ou réserve en de Marcella Beach, le dit ordre dans et plus haut surenchérisseur propriétés de valeur et terres à la compagne.

J. L. Operate, encanteur, je vendral aux et de valeur et terres à la compagne.

346 rue Deuxième, un cottage simple.

546 rue Quarrième, un cottage simple.

546 rue Quarrième, ooin de Fullen, rimmuable, décrite dans l'inventaire au dannale. lossier, dans la cause ci-dessus intitu- double

collage double, No. 1722 rue Nord Derbigny — Cottage simple, No. 1726 rue Nord Derbigny.

lots, angle des rues St. Anthony et Vertu. ntoine E. Houlemard, et als., vs. Made-

line L. Houlemard, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,537 — Division D— Sera vendu aux enchères publiques, le JEUDI, 23 octabre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le is septembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. Porter rarker, puge de la Division D, actuellement en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. Porter rarker, puge de la Division D, actuellement en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse de Antoist en Paroisse de Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse de Cour de l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse de Cour de l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse de Cour de l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse de Cour de l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist en Paroisse de Cour de Cour s'ille de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement en l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antoist et l'Hon. Porter rarker en vacances, dans le procès de Antois et l'Hon. Porter l'Indian de l'Hon. Porter l'Indian de l'Hon. Porter l'Indian de l'Hon. Porter l'Indian de l'Hon. Porter l'In

ier. Un certain lot de terre ensem-ble avec toutes les battases et amélio-rations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'Elet borné par les rues Der-bigny, Claiborne, St. Bernard, actuelle-ment Allen, et Annette, et mesurant, en ment Alien, et Annette, et mesurant, en terre est pris du cose se pris mesures Pranaçues, 30 pieds face à la proché du lot No. 3 sur le plan austrue Derbigny, par 130 pieds. Les amé-inommé et mesure sé 6° face à la met de profondeur entre par 115 de profondeur entre de de profondeur entre de l'ouatrieme par 115 de profondeur entre l'ouatrieme par 115 de profondeur mesures Pranacises, 39 pieds face. 4 la rue Derbigny, par 190 pieds. Les améliorations comprennent un cottage double ayant quaire chembres de chaque côté, toit en ardoise, l'eau, et est loué à raison de 20.00 dollars par mois, est connu par le No. 1722 rue Nord Derbigny.

2. Un certain lot de terre, avec toutes los dépardances droits voies pri-

St. Bernard, actuellement Alien, et Annette, désigné comme lot No. 15, liet No. 48, sur un plan par J. Pille, voyer, en date du 29 avril 1838. Lequel lot mesure, en mesure américaine, 30. pieds face à la rue Derbigny, par une profondeur de 128 pieds, 3 pouces et 4 lignes enrer lignes égales parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple de quatre chambres toit en arche de quatre chambres toit en ar-

notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
WILLAAM R. KER, Avocet.
sept--30,27 oct--4,11,18,22 VENTES PAR LE L'ABRIF ANNONCE JUDICIAIRE

l'ente de propriété de valeur et amé-Horée du Sixième District, port les numéros municipaux 2433 et 2435 rue Amelia, entre les rues Neward et Fre-The Greater New Orleans Homestead Asa suciolisa vs. Walter Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Oriéans - No. 109,595 - En vertu d'un writ de saisle et de vente vertu d'un writ de saisie et de vente qui m's été airessé par l'Honorable Cour c'tvi!e de District pour la Paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci-dessus inti-tuiée, je proceteral à la mente à l'emean à la Hourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues, Union et Gravier, dans le Premier Dis-irict de cette ville, le JEUDI. 15 ceto-bre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec les améltorations qui s'y trouvent et teus aroits, voles, privilèges, servitudes et avanta-ges y appartenant en quelque maulère, stuté dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Oriéans, en l'ilet No. 301. borné par les rues Amelia, Howard. Fre-ret et Delachaise, désigné comme lot No. 4 du dit liet et meaure trente trois borné par les rues Amelia, Howard. Freret et Delachaise, désigné coume lot
No. 4 du dit fiet et meaure trente trois
pieds, deux ponces face à la rue Amelia
par une profondeur de quaire vingt
irois pieds, neuf ponces et cinq lignes
sur la ligne du côté le plus proche de
la rue Froret, le divisant du No. 2 et
quatre vingt cing pieds. onne pouces et
trois lignes en profondeur sur la ligne
du côté du lot No. 6; d'après un plan
tracé par C. A. doarnas, député voyer
de la ville, en date du 8 octobre 1886,
attaché à un acte passé devant A. Hero,
Jr., nobaire en cette ville, le 9 octobre

la propriété suivante, décrits à savente
un certain lot de terré, avec mouves
trouvent et qui y apparitement es avec
une sort, situé dens le Premièr Bleiret de cette ville, désigné par le Re.
5, en l'liet No. 537, hôrné par les ruis
tracé par C. A. doarnas, député voyer
de la ville, en date du 8 octobre 1886,
attaché à un acte passé devant A. Hero,
Jr., nobaire en cette ville, le 9 octobre Jr., notaire en cette ville, le 9 octobre 1886, et aussi sur un plan dreasé par Arthur DeArmas, député voyer de la ville, en date du 7 juin 1887, atfaché à un acte devant Alexis Brian, notaire, le

39 août 1912.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur su
moment de l'adjudication devra faire un
dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS ENOP. Sherif Civile, Parotage d'OrMans. HENRY MOONEY,
Avocat pour le demandeur.
sept--[1,12,13,25 ost--2,8,16,15

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN.

Vente en nartie. Succession de M Bridget Farley Williams of David F.

les bâtiases qui s'y treuvent, situé dans les faubourg Livaudais, actuellement le jungtion et Tangipahea.
Quairième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Deuxième, HowL'ilet borné par les rues des Propriées

Hedin, woyer, le 20 octobre 1810, et deposé pour références en l'étude de H.
B. Cenas, netaire, lequel dit lot mesure
30 pleds face à la rue Deuxième par 126
pleds six pouces de profonœue entre
lignes paralièles.
Conditions: La moitié eu plus compiant, et le reste à un an de crédit, se oit
crédit devant être reconnu par des billets à l'ordre de l'acheteur et endossés
par lui, et rapportant 8 pour cent d'intèrét par an à partir de la date de
l'adjudication jusqu'à complet pactient,
et assuré par une hypothèque avec lien
et privilège du vendeur sur la propriété
vendue, avec le contrat de non allenando
et les clauses usuelles de sécurité, 5
pour cent d'intèrét pour l'avocat en cas
de procès, la dite propriété devant etre
assurée par l'acheteur et 2a police d'assurance devant être transférée au délenteur des billets, l'acheteur ayant à
payer en plus de son enchère toutes les
surance devant être transférée au délenteur des billets, l'acheteur ayant à
payer en plus de son enchère toutes les
uracs sur la propriété devant etre
d'achait au moment
d'achait au moment
oct 4 ii 18 35—nov i 5

PAR ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coliage double, No. 1722 rue Nord Derbigny — Cettage simple, No. 1236

aux engeneme signé le 11 septembre d'ét et
le juscment signé le 11 septembre d'ét la
le juscment signé le 11 septembre d'ét la
le juscment signé le 11 septembre d'ét la la cour c'uvie de District oc l'as la suvent l'enter de l'as avoir:

Un certain lot de tarre, ensumplé
avec toutes les batisses et melliers d'une quelque surbly
voles, privilèges, qui en quelque surbly
désigné comme lot No. 4 sur un plan
désigné de propriété devant etre
lassus intituée, la la des de l'achelenteur des billets, l'acheteur ayant à
payer en plus de son enchère toutes les
lenteur des privilets de l'achelenteur devant c. F. Flet

eme District (ancienne ville de Lafayette, Paroisse de Jefferson) de la Nouvelle-Oriéans, Paroisse d'Orieans, dans
cet Etat, en l'ilet No. 10 horné par les
rues Quatrième, Rousseau, Washington et Fulton., et désignés par les Ros.
i et 2 sur un plan spécial du même et
autres lois, attaché à un acte de vente
de B. F. French à William J. Boyce
passé devant H. B. Cenas, notaire le
4 tuin 1840 d'après lequei plan hes diffi-

liorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, simé dans le Par-bourg, District, Ville et Paroines di-dessus désignés, en l'îlet No. 36 horns. par les rues Quatrième, le parse par les rues Quatrième, le lousantin, Washington et Fulton, et désigné par le No. 3, sur un plan attaché à la scie passé devant H. B. Cenas, notable le 4 juin 1840. Le dit demi lot de raison de 20.00 dollars par mois, est connu par le Ke. 1722 rue Nord Derbigny.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les dépendances, droits, voies, privilèges et servifudes, qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet horné par les rues Derbigny, Claiborne, St. Bernard, actuellement Allen, et Annette, désigné comme lot Mo. vent et lous les arous, voies, privi-lèges et avantages y appartenant et quelque sorte, situé dans le Quatrimne District de cette Ville, dans estre paroisse en l'îlet borné par les rées Washington, Rousseau, Quatrième et

nette, désigné comme tot No. 65. Het No. 85, sur un plan par J. Pille, voyer, en date du 29 avril 1588. Lequel lot mesure, en mesure américaine, 30. pledis face à la rue Derbigny, par une profondeur de 128 pieds, 3 pouces et a lignes entre lignes égales parallèles. Les améliorailons comprenent un cottage s'imple de quatre chambres, toit en ardoise, l'eau, et se leué 10.00 dollars par mois, est cennu par le No. 1726 rue Nord Derbigny.

3. Trois lois de terre, situess gans le Troisième District de cette ville, en l'ille borné par les rues Vertue, Force, actuellement Tonti, St. Anthony et Annette, désignée par les No. 29 sur le plan original du faubourg Marigny, lesqueis dits lots sont désignées par les No. 29 sur le plan original du faubourg Marigny, lesqueis dits lots sont désignées par les lettres (C. D et E. sur un plan par Pitte et ne Pontilly, C. E. daié du 7 octobre mes, et mesure américaine, ensemble parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, qui y appartiennent en queique sorie. Le lot E forme l'appie des rues St. Anthony, par une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, qui y appartiennent en queique sorie. Le lot E forme l'appie de srees St. Anthony et Anne profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, qui y appartiennent en queique sorie. Le lot E forme l'appie des rues St. Anthony et No. 1900 de 1900 de

frais de l'arquéreur. Dix pour sent de dépot seront éxiges au moment de de depot seron. l'adjudication, LEONARD L. STERN, Encanter GUY J. RAY. Avocat pour le Demandeur.

sept-13,90,97 oct-4,11,15

VENTES PAR LE SHERIP

ANNONCE JUDGGLAND.

Vente d'un propriété de valeur et amélierée du Premier District, portant les auméros municipaux 3517 et 3716 rue Thalie, entre les rues Galvez et Mire.

Frank B. Twomey vs. Omer B. Belers. I WITH CIVILE DE DISTRICT DONT IN POrotase d'Uriéans—No. 169,665—En revise d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adresse par l'Honorable Cour Civille de listrict pour la Paroisse d'Orisana, desse l'affaire ci-dessus intitulée, le procederal à vendre à l'enchère publique à le Bourse des Propriétés Foncières, Re. 164 graver, dans le Premier District de l'enchère de Gravier, dans le Premier District de l'entité, le propriété suivante, decrine à savent le propriété suivante, decrine à savent le corrain let de tarret auxe matters. largeur en arrière, par une presententre lignes parallèles de quanties dix sept pieds, dix pouces et con ant à une distance de seize pieds et deux lignes du cette de

Seize pieds et delli figues de cens
rue Miro.
Saizie dans Paffire et comma.
CONDITIONS—

au moment de l'acceptant de faire un dépoi de les parties de montant de son emperature de l'acceptant de l'accep

chartres:

1-Un grand assortiment de meubles de maison, installations, divers, etc., d'après inventaire energistré.

2-Le droit d'occupation des lieux No., avenue le meubles de maison, installations, divers, etc., d'après inventaire energistré.

2-Le droit d'occupation des lieux No., le la derina d'occupation des lieux No., avenue le meubles de maison, installations, divers, etc., d'après inventaire energistré.

2-Le droit d'occupation des lieux No., le la derina de la derman-American d'après inventaire ci-dessus, d'après inventaire ci-dessus, d'après inventaire ci-dessus, d'après de la maison, installations, divers, etc., d'après inventaire de la tate de vente d'après inventaire ci-dessus, d'après de la maison, installations, d'après inventaire ci-dessus, d'après de la première ci-dessus, d'après de la première de la première ci-dessus, d'après de la première de la première ci-dessus, d'après de la première ci-dessus, d'après de la première de la première de la première ci-dessus, d'après de la première de la première de la pre pour leaguilles II ne sorat pas fait éroit à le give pourson. Par ordre de la Cour. THOMAN CONNEIL, Gresjer. A. D. DANSHGER, Avocat. ort 6 10 15